

PROVINCE DE LIEGE

GEER, le 23 mars 2016.

ARRONDISSEMENT DE WAREMME

COMMUNE DE 4250 - GEER



AVIS

Conformément aux dispositions de l'article D29-22 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, le Collège Communal de la Commune de GEER porte à la connaissance du public que le permis unique sollicité par GESTAMP WALLONIE SA relatif à l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien de 9 unités, rue de la Râperie, est octroyé par Arrêté Ministériel du 17/03/2016.

La demande de permis unique porte sur :

- Commune de dépôt de la demande : Hannut.
- Secteur : 4010 : Production et distribution d'électricité
- Objet de la demande : Parc éolien de 9 éoliennes, rue de la Râperie à 4280 Hannut.
- Exploitant : GESTAMP WALLONIE SA, avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

Les intéressés peuvent :

- prendre connaissance de l'arrêté in extenso, dans les bureaux de l'Administration Communale de GEER, Service de l'Urbanisme, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer, du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 ou sur rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès dudit service urbanisme (019/54.92.46).

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,
Le Bourgmestre,

L. COLLIN.
M. DOMBRET.